

Argumentation de l'information médiatique et orientation du débat public : le « printemps arabe » de 2011 et la crise morale de l'afflux des migrants en Europe en 2015

Jean-François Tétu*

Résumé : *L'« éthique » (entendue ici comme champ d'action distinct de celui des règles juridiques) s'oppose parfois au « droit » (entendu comme application stricte des règles nationales et internationales) et impose un « débat public » dans les médias. Les « révolutions arabes » de 2011, qui visent le renversement de régimes autoritaires, mais juridiquement légitimes, ont suscité instantanément un fort soutien des médias; en revanche, la crise qui secoue l'Europe en 2015, face à l'irruption massive de demandeurs d'asile, éloigne de la « solidarité » et du souci humanitaire, et déclenche des réactions xénophobes ou identitaires qui s'opposent à l'éthique des premiers soutiens.*

Mots-clés : *Éthique, médias, révolutions arabes, migrants.*

Malgré une augmentation régulière du nombre de migrants, il était difficile, jusqu'à fin 2014, d'imaginer que leur croissance brutale en 2015 allait plonger l'Europe dans une situation extrêmement difficile : l'espace Schengen de libre circulation à l'intérieur de l'Europe vole en éclats à la fin de l'année, et une rupture de fait est consommée entre, très schématiquement, l'est et l'ouest de l'Europe. Je dis « très schématiquement », car les choses sont plus compliquées, mais l'Union européenne (UE), peu avant le Brexit, vit la plus grave de ses crises.

De façon usuelle dans l'UE, le recours à l'éthique dans le cadrage de l'information se produit principalement lors de débats de société où la médecine est engagée et qui touchent surtout à la vie (débat sur la procréation assistée) et à la mort

* L'auteur est professeur honoraire à l'Institut d'Études Politiques de Lyon et membre de l'équipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication (ELICO). Il est aussi ancien président de la 71^e section et du groupe XII du conseil national des universités.

(débat autour de l'assistance à la mort)¹; plus rarement, l'éthique est convoquée en tant que théorie de l'action dans ce qu'il est convenu d'appeler « principe de précaution » en matière environnementale notamment, mais aussi pour des questions de société, comme l'adoption des enfants. Et les questions éthiques sont omniprésentes, mais dépourvues d'un cadre juridique précis, dans les débats sur la nature et le contrôle de l'information médiatique et les lanceurs d'alerte qui touchent de près au débat public. Mais il est extrêmement rare que l'éthique soit convoquée par les médias en matière de politique internationale depuis le « droit d'ingérence » et le « devoir d'ingérence » où s'est illustré Bernard Kouchner², et les situations qui semblaient requérir une intervention militaire (Bosnie, Mali, Centrafrique) ou seulement humanitaire (précédent historique du Darfour, plus récemment Rwanda ou Soudan du Sud, par exemple)³.

Pourtant, deux « crises » contemporaines ont provoqué un débat qui, pour le dernier, est bien loin d'être clos. Il s'agit des « révolutions arabes » de 2011, et de l'afflux massif de réfugiés en Europe en 2015.

Le « printemps arabe » de 2015, surgi d'un soulèvement quasiment spontané, mais plus ou moins organisé par l'usage des « réseaux sociaux », vise au renversement de régimes autoritaires (Tunisie, Égypte) avec lesquels les gouvernements européens entretiennent des liens réguliers, fondés sur des accords

¹ En France, le « Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé » est un organisme consultatif ayant le statut d'autorité administrative indépendante : sa mission est de « donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ».

² L'idée d'ingérence humanitaire est née pendant la guerre du Biafra (1967-1970) et a entraîné la création d'organisations non gouvernementales (ONG) comme Médecins sans frontières. Elle se fonde sur une morale de l'urgence et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948; elle suppose donc une violation avérée des droits de l'homme et doit être légitimée par une instance supranationale comme l'ONU, car elle s'oppose directement au principe de souveraineté des états.

³ Ainsi, récemment, l'annulation de la vente de porte-hélicoptères Mistral à la Russie fut-elle soutenue au nom de principes éthiques, alors que leur revente à l'Égypte ne soulevait que peu de questions, comme de façon générale les ventes d'armes.

diplomatiques. Pourtant, ces soulèvements, qui sont une rébellion ouverte contre l'autorité légitime, suscitent instantanément un mouvement de forte sympathie de la part des populations européennes et une couverture journalistique imposante qui repose largement sur la newsworthiness de ces soulèvements (spectacularisation, capacité d'accès aux médias, utopie Internet, etc.), mais plus encore sur la légitimité éthique de ces soulèvements (la rébellion est désirable au regard des valeurs démocratiques, les droits de l'homme sont restaurés, les révoltes sont pacifiques, elles visent l'émancipation des femmes, etc.).

La « crise morale » qui secoue l'Europe en 2015, face à l'irruption massive de demandeurs d'asile issus pour une grande part de la Syrie déchirée par la guerre, relève assez manifestement au départ d'une problématique où l'« éthique » (entendue comme champ d'action distinct de celui des règles juridiques : il s'agit ici d'accueillir des migrants illégaux) s'oppose au « politique » (entendu comme application stricte des règles nationales et internationales), et impose un débat public largement organisé par les médias. Mais, loin de faire l'unanimité, cette crise (précédée par l'afflux également massif de migrants venus des côtes libyennes notamment) fait surgir ou resurgir rapidement des débats qui tiennent aux limites pratiques du droit d'asile, d'une part, mais surtout aux choix économiques et politiques (Allemagne versus Hongrie par exemple) qui à leur tour déclenchent des réactions xénophobes ou identitaires (municipalités françaises qui n'accepteraient que des réfugiés catholiques, par exemple) et opposent les migrants « économiques » (dont une part de la population demande l'expulsion) aux migrants « politiques », alors que les deux sont également illégaux (sans papiers).

Cet article vise d'abord à mettre en relation les « cadrages » de cette actualité et leurs argumentaires avec leur newsworthiness d'une part, et les principes éthiques qui sont mis en exergue. Je souhaite donc mettre ici en évidence la relation entre la valeur médiatique et l'éthique, concordantes en 2011, contrariées en 2015. Dans un second temps, je relève l'ampleur des thématiques connexes ou associées, qui contredisent l'éthique initialement brandie en 2015, et, in fine, la mise en question de l'éthique des autorités politiques, suédoises et allemandes, début 2016,

consécutives aux attentats terroristes de fin 2015, qui conduisent à un renversement de la perspective initiale majoritaire de l'accueil des réfugiés. Mon corpus comporte donc l'année 2015 et les suites immédiates des troubles de Cologne.

La valeur médiatique et l'éthique

Les révolutions arabes de 2011 et la crise des migrants qui culmine en 2015 ont mobilisé l'attention des médias qui, jour après jour, ont construit une sorte de feuilleton médiatique à épisodes, d'abord euphorique en 2011⁴, puis très inquiet dès le début de l'augmentation massive des migrants en 2015. Ce feuilleton est alimenté d'abord par les événements eux-mêmes (chute des dirigeants en 2011; sauvetages, noyades et naufrages en série en 2015), mais aussi par les prises de position des hommes politiques et les mouvements de l'opinion publique qui alimentent le débat.

Mais ces deux événements (ou plutôt séries d'événements) ont eu un écho très différent que nous supposons lié à la richesse médiatique⁵ du premier, contrairement au second qui rencontre d'autres thématiques extrêmement clivantes (le terrorisme, la religion, l'identité nationale, la crise économique) qui brouillent les cartes et faussent la perspective éthique initiale.

La notion de newsworthiness ou de news value permet d'opposer fortement ces deux séries d'événements, qui, au départ, présentent un objectif éminemment éthique, la libération politique en 2011, la simple survie et la fuite des désastres de la guerre en 2015. Toutes deux sont dramatiques, marquées par la menace directe de la mort (riposte des autorités en 2011, dangers de la fuite en 2015) et ne comportent ni l'une ni l'autre de valeur de divertissement (infotainment) qui accompagne souvent les

⁴ Mais plus réticent par la suite, notamment du fait de la place des mouvements islamiques.

⁵ La valeur médiatique (*newsworthiness*) a été mise en évidence en 1965 par J. Galtung et M.-H. Ruge (1965), « The Structure of Foreign News. The Presentation of the Congo, Cuba and Cyprus Crisis in four Norwegian News papers », *Journal of Peace Research* (2), p. 64-91, et reprise par T. Harcup et D. O'Neill (2001), « What is News? Galtung and Ruge revisited », *Journalism Studies* 2 (2), p. 261-280.

grands événements médiatiques⁶, malgré les airs de fête que prennent parfois les rues de Tunis ou la place Tahrir au Caire.

Mais, par ailleurs, à peu près tout les oppose. Voyons plutôt⁷ cinq de leurs traits essentiels : la notoriété ou l'anonymat des acteurs, la nouveauté de l'événement et son caractère favorable ou défavorable, l'ampleur de l'événement, sa pertinence pour le public et enfin le rôle propre des médias.

1. La notoriété, le rôle des élites et celui du peuple

Ce rôle, dès le départ, en janvier 2011, prend la figure du faible contre le fort, de David contre Goliath; il est bien connu et aimé des médias. Ici, le fort, l'ennemi, est clairement désigné, ce sont les chefs de l'État, Ben Ali (et le clan Trabelsi) ou Moubarak, et le faible prend la figure d'inconnus qui sont rapidement popularisés : « Il y a des hommes identifiés qui donnent un visage à ces révolutions » (Nouvelle République du Centre-Ouest, 28 mars 2011)⁸. Ces David sont identifiés comme des héros pour qui le journaliste dit clairement sa sympathie⁹. Fait étrange et nouveau qu'on retrouvera plus loin, ces héros sont aussi des héros d'internet¹⁰. Les premiers héros, d'ailleurs, sont des victimes qui

⁶ D. Dayan et E. Katz (1992), *Media Events*, traduction française *La télévision cérémonielle*, Paris, PUF, 1996.

⁷ Voir T. Guaaybess (dir.) (2015), *Cadrages journalistiques des « révolutions arabes » dans le monde*, L'Harmattan; en particulier : A. Mercier, « Comprendre le traitement médiatique du “ printemps arabe ” à l'aune de la *newsworthiness* », p. 47-67, qui a réuni, à partir de la base de données Europress.com, un corpus remarquable de 187 articles. Nous le remercions de nous avoir autorisé à l'utiliser ici.

⁸ *Le Temps* ouvre un ensemble d'articles titré « Au cœur du printemps arabe », « avec des interviews, des reportages, des récits et des portraits en tout genre, de celles et ceux qui font vivre ces éclosions. Avec courage, dignité, et surtout, la ferme volonté d'ouvrir une nouvelle ère dans cette partie du monde » (27 février 2011).

⁹ Ce même journal, le lendemain, à la une, décrit « l'audace des peuples », « des hommes et des femmes pour qui la politique avait perdu toute saveur vivent debout, la tête haute, et débattent de la liberté avec une passion qui bouleverse ».

¹⁰ « @Gsquare86 est, depuis la révolution du 25 janvier, une star sur Twitter. Même les Égyptiens qui ne twittent pas la connaissent, après une apparition sur Al Jazeera et une couverture de *Time Magazine*. Gigi se considère comme

deviennent des emblèmes de la révolte¹¹.

En 2015 en revanche, s'il y a bien un ennemi identifiable, Bachar El Assad, le sanguinaire chef du gouvernement syrien, il y en a de multiples autres, à commencer par les troupes de Daesh, inconnues ou presque par les médias, tout comme les multiples bandes armées d'un clan ou d'un autre. Et les figures de David, ce sont de parfaits anonymes, destinés à le rester, sauf les victimes brandies comme symboles de cette crise, par exemple le petit Aylan Kurdi, mort noyé à 3 ans sur la côte turque, avec sa mère et son frère de 5 ans, et dont une photographie fait le tour de la terre. Il n'y a aucune figure de leader, car ce n'est pas une lutte ouverte, sinon contre la mort, mais une multitude de pauvres gens, apparemment inorganisés, des gens qui fuient cet ennemi également anonyme qu'est la guerre, comme ces 1200 personnes mortes en mer en avril dans des embarcations de fortune, dont personne ne dit le nom.

2. La nouveauté

Deuxième caractère de la valeur de la nouvelle, sa nouveauté, son irruption imprévue. C'est évidemment le cas en 2011, ce que relèvent tous les éditorialistes, dont Edwy Plenel dans *Mediapart*, le 10 février 2011, qui la qualifie d'« événement pur »¹². Même chose dans *Le Figaro* qui résume l'événement en trois mots : « l'imprévisibilité, la contagion, l'ambiguïté » (28 février 2011). L'extension de la révolution tunisienne à l'Égypte surprend moins, et elle est définie comme l'effet de cette « contagion » dont on voit moins le danger (contrairement à une « épidémie ») que l'espoir démocratique qu'elle nourrit.

« militante depuis un an, online et dans la rue » (*Le Monde*, 22 février 2011, sous un titre significatif « Les révoltes arabes sont-elles des "révolutions 2.0" ? »).

¹¹ « Inconnus hier, ce sont aujourd'hui des héros, écrit *Les Echos*, peu suspect de soutenir les révolutions. Mohamed Bouazizi et Wael Ghonim, premiers visages de la révolution arabe, incarnent sa nouveauté » (16 février 2011), avant de parler de « ces visages devenus icônes ».

¹² « Inconnus hier, ce sont aujourd'hui des héros, écrit *Les Echos*, peu suspect de soutenir les révolutions. Mohamed Bouazizi et Wael Ghonim, premiers visages de la révolution arabe, incarnent sa nouveauté » (16 février 2011), avant de parler de « ces visages devenus icônes ».

Pas vraiment de nouveauté, en revanche, en 2015, car les mouvements migratoires de grande ampleur ont commencé dès le début des années 2010, et s'étaient fortement amplifiés lors de la crise libyenne. Il s'agissait alors de « migrants » dont un faible nombre de « réfugiés » (voir infra cette distinction) en provenance d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est, via la Méditerranée et les Balkans. Le phénomène migratoire n'est donc pas vraiment nouveau, et l'Europe avait connu récemment plusieurs « vagues » migratoires, notamment au moment des conflits dans l'ex-Yougoslavie, ou du fait de la guerre en Afghanistan; mais les « tragédies » des « réfugiés » n'avaient guère que le précédent lointain des « boat people » que renouvellent avec une ampleur inconnue les naufrages au large de la Sicile (Lampedusa), de la Grèce et de la Turquie. La première nouveauté vient donc de l'ampleur (plus d'un million entre en Europe en 2015, dont, entre janvier et août, 350 000 entrées illégales dans l'espace Schengen selon l'agence Frontext, et 437 000 demandes d'asile selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR); cette arrivée massive, donc, produit aussitôt des tensions importantes entre pays d'Europe. On sait pourtant que des millions de Syriens ont fui la guerre civile (environ 4,3 millions), et que, début 2015, il y a déjà deux millions de réfugiés syriens en Turquie, et un million au Liban, mais on ne s'en soucie guère. C'est donc une crise migratoire sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, imprévue, mais pas imprévisible, à laquelle les pays réagissent en ordre très dispersé. Cela est perçu, sinon comme une menace, du moins comme une source d'incertitude, qui est, aussi, un élément de la valeur médiatique.

3. Bonne ou mauvaise nouvelle

Ces événements constituent-ils une bonne nouvelle, autre news value? Oui, évidemment, en 2011, pour quatre types de raisons, qui produisent autant de thématiques associées. La première est sans nul doute la chute de régimes autoritaires, produite par un mouvement de libération populaire qui s'ancre à la fois dans une histoire récente, la chute du mur de Berlin, en 1989, et dans l'histoire

plus ancienne de libération des peuples en 1848, que rappelle un texte de l'AFP, « le printemps arabe et ses précédents européens de 1848 et de 1989 » (25 février 2011). Cette « révolution », ou cette « libération », terme quasi magique ou mythique, est produite par les peuples eux-mêmes¹³. D'où l'insistance fréquente sur le terme de « peuple » (« le peuple nouveau est arrivé » écrit le journal tunisien *Marianne* le 15 février 2011), préféré aux termes « foule » ou « masse », à peu près absents de Tunisie, plus fréquents au Caire dont on sait l'énorme population. Pour ôter à la « foule » sa connotation dysphorique, on préfère parler de « foule en liesse » (après le départ de Ben Ali); ou encore on insiste sur le fait que c'est bien tout le peuple, toutes classes confondues¹⁴. Cette libération est d'autant plus remarquable qu'elle contredit le cliché de l'apathie des peuples du tiers monde en général et des peuples arabes en particulier : c'est « un bouleversement de toutes les idées reçues sur le monde arabo-musulman » (*Libération*, 25 février 2011). Deux thématiques proches s'y ajoutent ou le précisent : cette libération est, fait nouveau pour un peuple musulman, une libération des femmes¹⁵. Et c'est aussi un mouvement des jeunes, gage de l'avenir : « Les jeunes insurgés ne se réveillent pas : ils n'étaient pas endormis » (*Marianne*, 15 janvier 2011). Dernière thématique associée (voir infra), cette libération est aussi la victoire des médias mondialisés (dont Al Jazeera) et des réseaux sociaux.

À l'opposé, les migrations de 2015 montrent, avec des photographies innombrables, des foules de migrants dans les ports, des files d'attente aux frontières, des files encore sur les routes des Balkans de gens courbés, impuissants devant leur sort, des victimes, des fuyards accablés. C'est tout le contraire d'une bonne nouvelle, c'est une catastrophe, amplifiée pendant

¹³ « [L]es révolutions arabes tirent leur force et leur légitimité de s'être faites seules. Les peuples tunisien et égyptien se sont libérés sans intervention ni soutien extérieur » (*Libération*, 9 mars 2011).

¹⁴ En Égypte, les manifestations, qui commencent le vendredi au sortir des mosquées et des églises coptes, sont aussi « interconfessionnelles », ce qui renforce le caractère unanime des mouvements de masse, du « peuple » tout entier.

¹⁵ « Du Maghreb au Golfe, les femmes ont en effet fait leur révolution ces dernières années, dans la famille, à l'école et au travail » écrit *La Tribune* (8 mars 2011).

l'automne par les fermetures successives des frontières. D'où le choix du vocabulaire maritime (« marée », « flux », « flot »), qui, pour ses détracteurs, prend la forme de « l'invasion », à l'instar des hordes barbares de l'Empire romain, ou des janissaires de l'Empire ottoman¹⁶.

4. L'ampleur exceptionnelle

Car l'ampleur de ces deux mouvements est un autre point commun, mais interprété de façon diamétralement opposée, malgré l'incertitude de l'avenir des jeunes démocraties arabes en 2011 : « personne ne sait sur quoi vont déboucher ces révoltes [...] elles portent un formidable espoir et véhiculent de nombreuses incertitudes » (Le point.fr, 4 mars 2011)¹⁷.

En 2015, c'est la croissance continue du chiffre des migrants qui inquiète, passant, sur la route de la Méditerranée, d'environ 216 000 en 2014, à plus d'un million en 2015, ce qui conduit (voir infra) à distinguer les « migrants » (d'origine africaine surtout), qu'on définit systématiquement fin 2015 comme « migrants économiques », et les « réfugiés » (en provenance de Syrie pour 50 % et d'Afghanistan pour 20 %). Cela conduit à un changement radical de perspective sur la nature de la migration et les effets de la guerre civile en Syrie, et, de ce fait, sur la nouveauté du phénomène par rapport aux migrations antérieures¹⁸.

¹⁶ C'est donc une image totalement opposée à celle de la foule d'allemands de l'Est, qui franchissent le mur en 1989, unanimement saluée, alors que la révolte de Budapest en 1956 voyait une opinion fortement clivée par l'importance à l'époque des partis communistes occidentaux.

¹⁷ En Égypte, les manifestations, qui commencent le vendredi au sortir des mosquées et des églises coptes, sont aussi « interconfessionnelles », ce qui renforce le caractère unanime des mouvements de masse, du « peuple » tout entier.

¹⁸ Autre exemple : « le souffle du printemps arabe ne s'arrête pas aux frontières du monde arabe [...] [II] inquiète même des pays asiatiques et africains non musulmans, ainsi que la Chine et la Russie » (*Le Temps*, janvier 2011, point de vue titré « La rue arabe secoue l'Iran, la Russie et la Chine »).

5. La pertinence de l'événement pour le public, l'identification, les valeurs partagées

C'est sans conteste également un attribut important, mais diamétralement opposé, de ces deux péripéties. Le printemps arabe surgit en effet comme un démenti vigoureux de la croyance commune, comme on l'a déjà vu¹⁹. La reconnaissance internationale de cette révolution viendra plus tard sous la forme du prix Nobel de la paix (« Le Nobel de la paix récompense l'exemplarité tunisienne », titre La Croix, le 12 octobre 2015), mais, sur l'heure, c'est d'abord l'universalité de la démocratie qui enthousiasme l'opinion²⁰. On assiste alors à une sorte d'identification maximale avec le peuple tunisien qui vient de valeurs partagées, à commencer par la liberté et la démocratie, mais aussi d'une forte proximité culturelle, largement liée au tourisme de masse qui a fait de la Tunisie la première destination des vacanciers européens, mais aussi de préoccupations communes comme le chômage qui, dit-on, fut la source de l'immolation par le feu d'où est partie la révolution.

Rien de tel, en revanche, en 2015, car la fuite en masse des Syriens, des Irakiens ou des Afghans est d'abord l'effet de la faillite de la démocratie.

6. La victoire des médias

Dernier point important qui est lié aussi aux valeurs et aux préoccupations communes, la révolution tunisienne, puis égyptienne, semble consacrer la réussite et l'efficacité des médias (Al Jazeera en tête) et surtout des « nouveaux médias », Internet et les réseaux sociaux²¹. Succès des nouveaux médias,

¹⁹ *L'Express* dit la même chose le 19 janvier : « La clique réputée invincible a volé en éclats face à la colère d'un peuple indigné, mur, déterminé, et responsable. »

²⁰ « Ce réveil de l'islam vient rappeler à quel point les valeurs de la démocratie sont universelles. Rien n'est plus inné, profond, naturel que l'aspiration à la liberté » (*Libération*, Rebonds, 2 février 2011).

²¹ « Grâce à l'internet et aux médias sociaux, la colère des révolutionnaires arabes devient épidémique en deux clics et trois téléchargements » (Cyberpresse.ca 10 mars 2011). « Tout s'est passé en trois phases, celles du progrès technologique auquel n'a pu résister la dictature arabe » (*Le Figaro*, Débats, 7 mars 2011; ces trois phases sont la télévision satellitaire, l'internet, et les réseaux sociaux).

certes, mais aussi des médias traditionnels²². Curieusement, si les journaux rappellent à l'envi le « printemps des peuples » de 1848, les mouvements de 1968 et les renversements de 1989, nous n'avons pas trouvé de trace du renversement de Charles X, en France, en juillet 1830, où l'impulsion décisive avait été donnée par les journalistes et les journaux. Mais on voit avec quel plaisir l'ensemble de la presse, qui avait souvent critiqué le choix de Tunis par l'UNESCO pour le Sommet mondial de la société de l'information de 2006, applaudit le rôle des médias et le retour triomphal à Tunis des journalistes exilés qui poursuivaient parfois depuis fort longtemps la publication des journaux en ligne et des blogues censurés en Tunisie. Rien de tel en 2015, sinon la très forte présence des téléphones mobiles grâce auxquels les réfugiés se renseignent sur les frontières des Balkans : c'est la seule mention des « nouveaux médias » dans cette crise avant les violences de Cologne, le 31 décembre 2015, pour une part organisées semble-t-il au départ sur des réseaux sociaux, ce qui rend alors ces médias diaboliques plutôt que libérateurs.

Pour résumer tout cela, l'emballement médiatique pour des révolutions arabes, et, a contrario, la crainte de « l'invasion » des réfugiés sont favorisés par trois facteurs essentiels. La dramatisation d'abord : que vont faire l'armée et la police, en 2011? L'horreur des noyades en masse, en 2015. La spectacularisation ensuite : ampleur des manifestants, foule des réfugiés; sacrifices individuels de 2011 ou drames des naufrages en 2015. La bipolarisation enfin : manifestants contre l'autorité politique et ses alliés (comme la ministre Alliot-Marie en France²³) en 2011, réfugiés contre le régime de Bachar El Assad, et, finalement, pour les mouvements nationalistes européens, l'opposition entre « eux » et « nous ».

Cela, bien entendu, se traduit par une simplification extrême de la situation et de ses enjeux dont nous ne prendrons qu'un exemple : presque personne en Europe n'a relevé le fait que

²² Comme le rappelle *Le Monde diplomatique* : « La révolution égyptienne [...] montre à la fois la puissance des nouveaux médias [...] et leur articulation, trop souvent minorée, avec les médias traditionnels » (15 février 2011).

²³ Elle a bénéficié de l'accueil de Ben Ali pendant la période précédente de Noël et a promis au gouvernement de Ben Ali le soutien de la France pour l'équipement et le renforcement des forces de police.

la révolution égyptienne commence par « la prière comme acte public, politique, et spatial, qui transcende les simples frontières du religieux », que « la prière sortait de son contexte habituel, la mosquée ou l'église, pour envahir les places, les ponts et les rues publiques²⁴ ». De là, par exemple, une forte incompréhension de la montée des forces islamiques qui suit immédiatement la chute des dirigeants en Tunisie et en Égypte, et surtout la différence entre une Tunisie plus « laïque » depuis Bourguiba et une Égypte foyer des « frères musulmans ».

En 2015, il y a une incompréhension initiale de la détresse des réfugiés qui explique seule l'ampleur de la migration, quatre à cinq fois plus importante que la migration « économique » et la fuite des violences en Libye et dans l'Afrique subsaharienne. Si bien que, au-delà du premier apitoiement devant les naufrages effroyables et leur cause immédiatement apparente (la criminalité des « passeurs »), ne se révèlent que progressivement d'autres ressorts bien éloignés de la solidarité du début : la crainte de « l'invasion » incontrôlée, et, pour tout dire, la peur de l'autre, arabe, musulman et pauvre, qui alimente tous les ressorts de la xénophobie et dont les agressions, fin décembre en Allemagne ou de l'été en Suède (qui ne sont révélées qu'en janvier 2016), constituent un puissant accélérateur. L'autosatisfaction médiatique en 2011 devant le poids civique des médias tunisiens ne laissait que peu de place aux craintes : troubles politiques à venir, menaces sur le pétrole libyen et accroissement des migrations en Méditerranée dont la brutale accélération en 2015 produit une véritable crise européenne, à la fois sur le droit d'asile et sur les institutions dont la libre circulation dans l'espace Schengen. On peut dire alors que le brandissement de la valeur éthique des révolutions arabes est exactement à l'opposé de sa mise à l'écart en 2015, du fait de ce que les opinions européennes perçoivent comme une menace pour leurs économies (chômage de masse), pour leur sécurité et pour leurs identités. Les changements constitutionnels et ceux des gouvernements consacrent la réussite des soulèvements populaires de 2011, alors que les politiques européennes et nationales

²⁴ D. Saber et W. el-Houri (2014). « Prier pour la révolution : le rôle politique de la prière dans le récit de la révolution de janvier 2011 en Égypte », dans F. Lambert (dir.), *Prières et propagandes*, Paris, Hermann, p. 79-91.

échouent à organiser l'accueil des migrants de 2015, en butte à l'égoïsme affirmé de plusieurs mouvements nationalistes. C'est ce que montre l'évolution des thématiques de la crise migratoire de 2015.

Évolution des thématiques de la crise migratoire de 2015

La mise en évidence de la crise migratoire en Europe repose sur une argumentation dont la thématique a fortement évolué depuis l'émotion créée par les naufrages du printemps 2015 au large de l'Italie, avec la prise de conscience de l'ampleur du phénomène, les tensions diplomatiques entre États européens pendant l'été avec les fermetures de plusieurs frontières et les propositions de Jean-Claude Juncker, et enfin, à l'automne, les attentats terroristes en France suivis des violences en Allemagne et en Suède. À chacune de ces étapes, le recours à l'éthique recule, car il échoue à imposer l'urgence humanitaire pourtant bien connue et à construire de nouvelles règles politiques.

1. La lutte contre les passeurs et le soutien humanitaire

Dès 2014, la lutte contre les passeurs et l'immigration illégale fut la première réponse de l'UE avec la création de l'EU Navfor Med²⁵ et le renforcement de l'agence Frontex, responsable de la coordination des gardes-frontières. Plusieurs naufrages, en avril²⁶, causent la mort de 1200 personnes, créant un large émoi du fait de nombreux reportages sur l'île de Lampedusa, notamment, et des appels à une aide humanitaire qui se répètent à chaque nouveau naufrage ou sauvetage de grande ampleur,²⁷ et de nombreuses photographies²⁸. Parmi les multiples formes d'assistance humanitaire, nous retenons

²⁵ Dont le but était de lutter contre les réseaux de trafiquants de migrants opérant en Libye. La force navale comprend cinq navires de guerre, deux sous-marins, deux drones et trois hélicoptères

²⁶ Les 13, 16, 19 au large de l'Italie, et le 20 au large de l'île de Rhodes.

²⁷ 1800 Personnes secourues pour le seul 5 octobre; 450 000 personnes ont traversé la Méditerranée entre janvier et octobre 2015.

²⁸ Un exemple : à Catane (Sicile), « le corps de 49 migrants décédés, retrouvés le 15 août dans la cale du bateau sont déchargés du cargo norvégien Siem Pilot » (*La Croix*, reportage de J.-B. François, p. 2-3, 7 octobre 2015).

la solidarité spontanée de la population des îles italiennes²⁹ et du sud de l'Italie en général, par exemple Palerme, qui, avec la « Charte de Palerme », demande l'abolition du permis de séjour et la libre circulation, et fait figure de leader en ce domaine. La première réponse humanitaire à ces naufrages est la sépulture³⁰ et le premier devoir est ici un devoir de mémoire, comme le souligne le médecin légiste de Palerme à propos des prélèvements d'ADN³¹ et le chef de la police qui explique que tout est photographié : visage, corps, tatouages, bijoux, etc., tout en précisant que « les photos sont atroces, plusieurs victimes ont été rouées de coups par les passeurs », thème récurrent³². Mais on ne peut que constater que l'anonymat reste malheureusement une norme fréquente pour les victimes.

En deçà de ce devoir de mémoire, largement bafoué, qui ôte aux victimes jusqu'à leur nom, le premier devoir est un devoir d'accueil, de la part des États comme des individus, ce qui est maintes fois rappelé par les autorités religieuses, à commencer par le pape François qui demande, en septembre, que chaque paroisse accueille une famille de réfugiés (La Croix, 6 septembre) et qui en fait l'objet central de ses vœux au corps diplomatique, début janvier 2016³³. Cela explique sans doute que les populations du sud de l'Italie, très pauvres et très fidèles à l'Église catholique, ont donné un exemple exceptionnel de l'accueil des réfugiés³⁴.

²⁹ « [L]es familles palermitaines, dit le maire de Palerme, n'oublient pas leur passé de migrants. Qu'ils soient afghans, érythréens (...) ceux qui arrivent sont accueillis comme des frères et sœurs » (*La Croix*, idem, 7 octobre 2015).

³⁰ « [D]onner une sépulture à ceux qui ont péri en route, garder une trace d'eux, tenir à jour le décompte macabre des pertes humaines sur la route des migrations est aussi une obligation administrative et un devoir moral » (*ibidem*).

³¹ « [L]'ADN prélevé permettra, peut-être, à une mère de pouvoir pleurer sur la tombe de son enfant. La mémoire doit être conservée. Sans quoi, quels hommes serions-nous ? » (*ibidem*).

³² Le préfet de police explique : « nul dans notre monde n'est à l'abri du besoin de fuir sa terre. Il faut en prendre conscience et faire preuve d'altruisme » (*ibidem*).

³³ En appelant à « vaincre l'inévitable peur qui accompagne un phénomène aussi massif et imposant » et à répondre à « la voix de milliers de personnes qui pleurent en fuyant des guerres horribles, des persécutions et des violations des droits humains [...] c'est le cri de tous ceux qui sont contraints de fuir pour éviter les barbaries indicibles pratiquées envers des personnes sans défense [...] C'est la voix de ceux qui fuient la misère extrême ».

³⁴ L'Italie, pays d'émigration pendant un siècle (1860-1960), est devenue

2. *Migrants, exilés ou réfugiés?*

Jusqu'au printemps 2015, la désignation ne semble pas poser de problème : ce sont des « sans-papiers », des « migrants », dont une part croissante demande à bénéficier du droit d'asile³⁵, ce qui leur permet de bénéficier du régime juridique de « réfugiés »; leur nombre croît considérablement en 2015, ce qui est la première source de tensions entre pays européens entre juin et septembre³⁶.

Le règlement Dublin II a abouti à la prolifération de camps d'exilés à la fois dans l'UE et autour d'elle (en Turquie notamment) et au total a échoué du fait de l'incapacité de certains États (la Grèce au premier chef, mais aussi la Hongrie) à exercer un véritable contrôle de leurs frontières. En outre, les conditions d'accueil étant très variables d'un pays à l'autre, on assiste rapidement à une circulation intensive de réfugiés qui passent, pour profiter d'une géographie plus facile le plus souvent, par tel ou tel pays pour en rejoindre un autre (100 000 passages en Hongrie, par exemple, en direction de l'Allemagne ou de l'Autriche). D'où de fortes tensions locales qui expliquent la proposition de Jean-Claude Juncker de répartition des demandeurs d'asile, et la polémique qu'elle a suscitée. Aucun rapport à l'éthique dans tout cela, mais un jeu politique fondé sur de seules considérations économiques.

La proposition de Jean-Claude Juncker comportait, en fait, la mise en œuvre d'un régime d'asile européen commun. Cela a produit, jusqu'à l'accord du 23 septembre, une forte tension entre, schématiquement, l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, dont les populations sont très majoritairement hostiles à l'accueil des migrants (81 % en République tchèque par exemple).

C'est dire qu'en fait, après une première période (le printemps) où l'opinion était mobilisée par l'émotion liée aux naufrages et à l'urgence humanitaire, ce sont les divergences diplomatiques qui font l'actualité de l'été.

récemment terre d'immigration : on estime que la population des Pouilles a doublé depuis deux ans.

³⁵ 437 384 demandes d'asile entre janvier et août selon le HCR.

³⁶ Le Conseil européen du 25 et 26 juin échoue à trouver une solution commune, qui sera finalement approuvée le 22 septembre.

Et c'est à cette période que, du fait de ses conséquences juridiques, le choix du vocabulaire oppose désormais « migrants » et « réfugiés »³⁷. Mais cette distinction, de type juridique, est largement recouverte par une connotation qui vise à disqualifier, ou quasiment à déshumaniser les personnes en cause³⁸. Cette distinction a deux effets. D'abord, elle permet aux États de rejeter progressivement tous les « migrants » en provenance de pays considérés comme « sûrs », comme les Kosovars et ceux de l'immense majorité des pays d'Afrique, et de n'accepter que les « réfugiés », ce qui contribue à multiplier les recours aux passeurs et pousse les migrants à prendre des risques considérables³⁹. Mais surtout, cette distinction établit un partage⁴⁰ entre une partie de l'opinion (droite nationaliste comme le Front National en France ou une bonne part de la droite comme Les Républicains) qui privilégie les appellations disqualifiantes (« clandestin » est le plus significatif), alors que la gauche, dans sa majorité et plus encore les associations caritatives, privilégie le terme de « réfugiés » pour tous ceux, actuellement en très grand nombre, qui demandent le droit d'asile. Ce partage est aussi celui qui opère un fort clivage, en Allemagne, entre l'Union chrétienne démocrate et les partisans d'Angela Merkel. En France, le clivage est très net⁴¹ comme le montrent les sondages politiques, et l'opinion reste partagée pour ou contre cet accueil, avec une faible majorité d'opinions favorables alors que les pays d'Europe centrale rejettent majoritairement l'accueil des réfugiés⁴².

³⁷ Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, le « migrant » part de lui-même pour trouver de meilleures conditions de vie, alors que le réfugié est chassé de chez lui par la guerre ou la persécution; c'est ce qui fonde le droit d'asile réservé aux personnes pour qui le retour constituerait une menace directe. Voir K. Ritter dans *The Globe and Mail*, 28 août 2015.

³⁸ Voir L. Jedwab dans *Le Monde*, 4 septembre 2015 et A. Lelièvre, *Les Echos*, 7 septembre 2015.

³⁹ Voir *Le Monde* du 18 décembre : « les passeurs profitent de la fermeture de la frontière gréco-macédonnienne aux migrants " économiques " : " Les barrières, c'est du business pour nous " »

⁴⁰ Voir H. Védrine, *Le Figaro*, 18 septembre 2015.

⁴¹ Voir <http://challenges.fr/politique/20150911.CHA9272/refugies-quand-l-opinion-se-retourne-contre-sarkozy-et-marine-le-pen.html>.

⁴² En septembre, 80 % des Slovaques et 75 % des Polonais. Voir M. Semon, *liberation.fr*, 25 septembre.

3. La fermeture des frontières

La fermeture la plus commentée fut d'abord celle de la Hongrie avec la Croatie (nuit du 16 au 17 octobre), mais ce qui a le plus modifié la « route des Balkans » est le filtrage opéré à l'automne par la Slovénie, la Croatie, la Serbie et la Macédoine qui ne laissent désormais plus passer que les Syriens, les Irakiens et les Afghans, et ce, malgré la forte opposition des Nations unies qui considèrent le 24 novembre que cela « viole le droit de toute personne à demander l'asile » (Le Monde, 27 novembre 2015, p. 2). C'est alors la Suède (qui a accueilli 80 000 demandeurs d'asile depuis le début de l'année) qui annonce qu'elle n'appliquera pendant trois ans que la législation européenne minimale. C'est « le retour de l'Europe forteresse » (titre du Monde le 24 novembre) qui provoque « la rage et l'amertume des migrants économiques » (Le Monde, 6 décembre). Courant novembre en effet, l'Allemagne, l'Autriche, la France et la Suède ont instauré pour 6 mois un contrôle, ce qui conduit à coup sûr à une « mort lente de Schengen [...] un des piliers de la construction européenne » (idem), et enfin, le 4 décembre, les ministres européens de l'Intérieur demandent à Bruxelles de prolonger jusqu'à deux ans le rétablissement présumé « provisoire » des contrôles aux frontières » (idem).

4. L'impact des attentats de novembre

Car il y a eu, entre-temps, les attentats terroristes du 13 novembre à Paris, et l'opinion a découvert avec stupéfaction que deux des trois kamikazes qui se sont fait exploser au Stade de France étaient entrés sous de fausses identités en Europe par la Grèce (île de Léros). Cela conduit à réexaminer l'état désastreux des contrôles en Grèce dont les autorités ne peuvent vérifier l'identité des migrants⁴³. Échec des décisions européennes, donc, que vient confirmer l'échec de la distribution de l'accueil des migrants⁴⁴; pour toute l'Europe,

⁴³ Sur les cinq « hotspots » décidés par l'UE, seul celui de Lesbos fonctionne alors normalement, mais pas ceux de Chios, Samos, Léros et Kos.

⁴⁴ « La France a promis de venir en aide à l'Italie et à la Grèce en « relocalisant » sur son territoire 30 700 migrants arrivés en Méditerranée. Pour l'heure, seuls 19 d'entre eux se trouvent en France » (Le Monde, 17 décembre 2015, F. Lemaître,

en janvier 2016, « à peine 300 réfugiés sur 160 000 prévus ont été répartis » (Le Monde, 24 janvier 2016). Cela sonne le glas des espoirs fondés sur le règlement européen de septembre, d'ailleurs fortement critiqué de toutes parts du fait de la faiblesse des relocalisations eu égard au nombre d'arrivants. Mais surtout, ces attentats permettent d'assimiler potentiellement les migrants du Proche-Orient et du Moyen-Orient aux terroristes, ce qui renforce considérablement les opposants à la politique d'Angela Merkel, la plus généreuse d'Europe : « Paris change tout » dit Markus Söder, le ministre des Finances de Bavière, commenté par Le Monde : « à l'extrême droite et parmi les conservateurs bavarois, certains réclament le renvoi à la frontière des réfugiés » (17 décembre).

De toutes parts, les attentats terroristes ont brutalement fait changer d'attitude à l'égard des réfugiés, comme en témoigne le refus de plusieurs dignitaires catholiques de suivre les recommandations du pape. Ainsi l'évêque de Szeged (sud de la Hongrie) : « Ce ne sont pas des réfugiés, c'est une invasion; le pape ne connaît pas la situation⁴⁵. »

Car au fond, cette crise de migration renvoie à la crispation identitaire dont témoigne la montée des droites nationalistes en Europe du Nord (Danemark) et en Europe centrale (Hongrie et Pologne notamment). L'Autriche par exemple, qui avait accueilli 170 000 Hongrois fuyant la répression soviétique en 1956, et qui vient d'accueillir 90 000 demandes d'asile (28 000 en 2014), voit son chancelier souhaiter un contrôle à la frontière slovène, faire le tri, « si la loi le permet », entre « réfugiés économiques

auteur également des articles suivants). Et, de toute façon, les modalités d'hébergement prévues ne fonctionnent pas : « quand ils sont officiellement reconnus demandeurs d'asile, ils ne partent pas vers un hébergement en province, comme le promet la loi, mais restent dans la rue, dans la capitale. « Sur les 1600 personnes préenregistrées par nous sur Paris depuis l'application de la loi, seules 60 sont parties en province » déplore M. Henry (directeur de France Terre d'Asile), écrit *Le Monde*, 22 janvier 2016.

⁴⁵ Ou le cardinal archevêque de Budapest, qui va encore plus loin : « l'Église ne peut pas accueillir les migrants [...]. Ce comportement peut être qualifié d'illégal et considéré comme un trafic d'êtres humains » rapporte *La Croix*, le 7 décembre, qui met l'accent sur « l'inconscient collectif fortement marqué par l'occupation ottomane qui dura 150 ans ».

et réfugiés de guerre », demander un plafond du nombre de demandeurs d'asile et rendre l'Autriche « moins attractive » en matière de prestations sociales (lefigaro.fr, 12 janvier 2016).

5. Le choc des violences à Cologne le 31 décembre

Mais le coup le plus rude porté aux défenseurs de l'accueil des migrants, à commencer par Angela Merkel, la seule en Europe à avoir décidé d'accepter tous les réfugiés qui le demanderaient, est bien l'ensemble des violences commises à Cologne dans la nuit du 31 décembre : 834 plaintes ont été déposées, dont 40 % pour agressions sexuelles, et la police a affirmé, le samedi 9 janvier, que l'enquête se tourne vers « en grande partie des demandeurs d'asile et des personnes se trouvant en Allemagne illégalement » (Le Monde, 12 janvier). « Cologne, c'est le début de la fin du "politiquement correct", résumait samedi Der Spiegel » (idem). Alors qu'il arrive encore 3000 à 4000 personnes par jour, le choc est considérable et « le retour des demandeurs déboutés est indispensable si l'Allemagne veut inverser la courbe des réfugiés ». Jusque-là, « les réfugiés étaient perçus comme des victimes, et l'Allemagne était parvenue à éviter l'amalgame entre réfugiés et terroristes ». Le choc est donc considérable et Angela Merkel a approuvé immédiatement (le 9 janvier) une résolution qui exclut du droit d'asile toute personne condamnée à une simple peine de prison avec sursis. Mais le pire sans doute est le silence initial des autorités (la police de Cologne avait indiqué le lendemain des événements que la nuit avait été « globalement calme » dit Le Monde, le 7 janvier), ou leur déni de la réalité : ainsi des personnes sans papiers ou vivant sous plusieurs identités⁴⁶. Et le mouvement féministe allemand en est profondément affecté malgré les voix qui expliquent que le viol (80 cas par jour en

⁴⁶ Il est apparu que le responsable de l'attaque du commissariat de la Goutte d'Or, à Paris, le 7 janvier, disposait de six identités différentes en Allemagne; en outre, « contrairement à la France, qui reconnaît ce phénomène des sans-papiers et en débat depuis plusieurs années, ce thème est tabou en Allemagne. Convaincus de l'efficacité de leur administration, les Allemands font mine de croire [...] » dit « la députée verte Franziska Brantner, spécialiste des questions européennes » (Le Monde, 15 janvier).

Suède) n'est pas que le fait des migrants⁴⁷.

L'année 2016 s'ouvre donc sur une grande inquiétude à l'égard de l'accueil des réfugiés. La Suède révèle avec un grand retard les violences dues à des réfugiés pendant l'été et prend immédiatement des mesures restrictives; et on apprend avec stupéfaction qu'un « certain nombre [des attaques du 31 décembre] ont été coordonnées en temps réel par le biais de réseaux sociaux » (Le Monde, 15 janvier). On est bien loin de la « révolution 2.0 » du printemps arabe. Et tandis que la France s'interroge sur la déchéance de nationalité de binationaux condamnés pour terrorisme, ce qui fait une bonne part de l'actualité politique française, c'est tout l'espace Schengen qui semble menacé. Un constat s'impose : « les dispositifs permettant de garantir la libre circulation en Europe sont inadéquats face aux migrations et au danger terroriste » (La Croix, 15 janvier), et rares sont désormais ceux qui, comme l'éditorialiste de La Croix, disent « non au repli⁴⁸ »; et l'éditorialiste de conclure : « l'heure n'est pas à un repli derrière des barrières nationales, mais à une responsabilité collective accrue face à des enjeux qui se jouent des frontières ».

Conclusion

La victime devenant bourreau, et, qui plus est, bourreau de celui qui l'a accueillie, voilà l'image du 1^{er} janvier 2016 qui met le comble à la « peur » dénoncée par le pape François quelques jours plus tard. La solidarité vaincue par la peur, voilà ce qu'est la situation. Mais peur de quoi? Pour la Grèce, de « devenir un vaste camp à ciel ouvert »; pour la France, de voir partout une nouvelle « jungle de Calais⁴⁹ »;

⁴⁷ « [J]e suis choquée qu'après Cologne, le mouvement féministe allemand dominant ait pris très vite une position xénophobe et antiarabe. Les violences dont sont victimes les femmes lors des fêtes de la bière sont mille fois pires. Mais ici, ce qui est en jeu, c'est le fantasme du viol de la femme allemande par l'étranger, note Barbara Vinken » (Le Monde, 23 janvier 2016).

⁴⁸ « [L]e débat, poursuit l'éditorialiste, doit surtout porter sur les ambitions de l'Union européenne et sur les valeurs qui l'animent. Est-ce un espace de solidarité, d'ouverture et d'affirmation de l'Europe dans le monde? Est-ce une somme d'identités à préserver? »

⁴⁹ La « jungle de Calais » est une expression, inspirée par le terme persan signifiant à la fois jungle et forêt utilisé par des migrants afghans pour désigner

pour le Bavaois, de voir ses dons considérables détournés par des voyous ou des terroristes; pour le Hongrois, le retour des hordes ottomanes, etc. Cette peur, ancrée dans une mémoire populaire plus ou moins mythique, est alimentée par les mouvements politiques populistes et nationalistes qui, pour certains, sont très opposés aux institutions européennes, comme en France le Front National, mais qui, du Danemark à la Hongrie, à l'Autriche ou à la Pologne, voient dans cette « invasion » une menace directe contre l'identité nationale; tous les thèmes xénophobes y sont rassemblés⁵⁰ et comme dominés par deux images, celle de l'invasion et celle de l'image-repoussoir de l'arabe et de l'islamiste, que les attentats de Paris et les violences de Cologne ont mises au premier plan. L'identité contre la solidarité, l'éthique inaudible devant la violence aveugle, voilà une situation qui rend évident le besoin absolu de changements profonds dans les lois nationales et européennes, sans lesquels l'éthique est radicalement impuissante⁵¹. Les règles administratives sont inefficaces et débordées par l'imprévu de la situation actuelle, l'éthique est donc impuissante. Cette situation, entretenue par des pays ou des mouvements qui ne rêvent que de déstabiliser l'Europe, exige une solution et des choix politiques dont l'Europe semble actuellement incapable, et cela à la veille d'une nouvelle immigration économique, due au réchauffement climatique, d'une ampleur sans précédent.

le bois qui abrite les camps de migrants et réfugiés installés à proximité de l'entrée du tunnel sous la Manche au début des années 2000, près de Calais et de Sangatte. Plusieurs fois démantelés, ces camps fort mal équipés ont vu leur population ne cesser de croître depuis le début de la crise migratoire en 2010. Ces camps sont à l'origine de tensions récurrentes entre la France et le Royaume-Uni.

⁵⁰ Voir U. Windisch (1987). *Le K.O. verbal. La communication conflictuelle*, Genève, L'âge d'homme, qui en dressait un inventaire édifiant pour la société suisse.

⁵¹ D'autant plus que de grands mouvements migratoires dus aux changements climatiques sont d'ores et déjà prévisibles.

Addenda

La situation de la France

L'immigration en France, bien connue désormais⁵², est actuellement difficile. Longtemps (du XIXe siècle aux années 1970) un des premiers pays d'immigration, et le premier en Europe⁵³, elle renâcle devant les 24 000 réfugiés que lui attribue le plan Juncker. Il faut dire que pendant toute la première moitié du XIXe siècle, ensuite après 1918, elle souffrait d'un déficit démographique, et que, pour soutenir son développement pendant les « Trente Glorieuses » (années 1945 à fin des années 1960), elle a largement fait appel aux migrants issus de ses anciennes colonies. Mais, depuis la crise des années 1980 et la montée rapide du chômage, elle peine de plus en plus à accueillir de nouveaux migrants, d'où le propos du premier ministre Michel Rocard, pourtant peu suspect d'égoïsme : « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde » (8 juin 1989). Un ensemble assez vaste de facteurs d'ordre administratif se conjuguent pour retarder ou empêcher une solution durable, outre sa faible croissance économique qui serait créatrice d'emplois : le délai (18 mois en moyenne) d'instruction des demandes d'asile est trop long⁵⁴; s'ils sont déboutés, « l'ordre de quitter le territoire français » leur laisse un mois pour partir, pendant lequel ils quittent leur hébergement et deviennent clandestins (on arrête alors les poursuites, car on ne sait où les joindre, sauf au hasard des interpellations qui les font conduire dans les centres de rétention administrative; il existe des contradictions entre le « code de l'action

⁵² Notamment grâce aux travaux de G. Noiriel (2007). *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)*. *Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, collection « Littérature générale ».

⁵³ En 1930, elle comptait 3 millions d'immigrés, soit 6,5 % de la population contre 6 % aujourd'hui, elle abritait à la fin des années 1930 environ 800 000 réfugiés, soit plus que les États-Unis.

⁵⁴ Pendant tout le temps de l'instruction, les demandeurs et leurs familles sont logés, nourris et reçoivent un petit pécule. Pendant ce temps, les demandeurs s'ancrent en France et leurs enfants sont scolarisés. Au terme de l'instruction, environ 20 % (davantage aujourd'hui, environ 30 %) obtiennent le statut de réfugié, mais les déboutés deviennent clandestins et ne partent pas, surtout ceux dont les enfants sont scolarisés.

sociale et des familles » qui enjoint d'héberger toute personne qui se « trouve « mise en danger » (sans logis, par exemple), et le « code de séjour et des étrangers et des demandeurs d'asile » qui devrait faire expulser du territoire des milliers de personnes qui restent en France, etc. Bref, la France est dans une impasse, d'autant plus que de nombreuses associations défendent les enfants scolarisés des migrants.

